



Rupture de cdd pour effectuer un stage

Par **emma**, le **24/06/2009** à **01:45**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDD, mon 5ème depuis décembre, seulement ce dernier ne porte pas de date de fin.
Je dois commencer un stage la semaine prochaine et la seule solution que mon employeur me propose est de lui faire une lettre de démission pour casser ce CDD et pouvoir partir.
Je ne sais pas quoi choisir entre la démission et l'absence injustifiée. Dans tous les cas le 29 juin je dois commencer ce stage pour pouvoir prétendre à l'oral de mon concours. Ce stage est dans la continuité de mon concours.
Je vous remercie de me conseiller le plus rapidement possible, le temps m'est compté.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/06/2009** à **09:02**

D'abord un cdd doit avoir une date de fin surtout au cinquième
Vous êtes virtuellement en cdi.....
si vous démissionnez vous perdez vos droits d'indemnisation à la précarité alors que le droit est avec vous !
pour tout savoir:
<http://www.XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX>
[fluo]SITE INTERNET
EFFACE - PAS DE PUB SUR LE FORUM[/fluo]